

Monsieur Olivier Véran
Ministre des solidarités et de la santé

Ministère de la santé
14, avenue Duquesne
75007 Paris

REF : FLD/c-CD2020-31

FLORENCE
LASSERRE

À Paris, le 22 avril 2020,

DÉPUTÉE

DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SECRÉTAIRE DE
LA COMMISSION DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

CONSEILLÈRE

MUNICIPALE D'ANGLET

MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Monsieur le Ministre,

A l'occasion de ma visite de la clinique Belharra, le Directeur général de cet établissement de santé situé dans le ressort de ma circonscription à Bayonne, m'a fait part des réflexions menées par ses équipes soignantes – chirurgiens, anesthésistes, médecins infectiologues – qui ont abouti à proposer au Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine d'élargir la liste des indications pouvant être prises en charge par la clinique pour assurer aux patients du Pays basque et du sud des Landes, le meilleur traitement possible des pathologies et problèmes de santé sans lien avec le coronavirus.

Aujourd'hui, la clinique Belharra a réussi, grâce à l'incroyable mobilisation de ses équipes, à mettre en œuvre l'autorisation temporaire de réanimation et ainsi à devenir le principal service d'urgence de notre territoire et qui accueille les patients transférés du centre hospitalier de Bayonne.

Sans remettre en cause les mesures qui prévalent actuellement pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le monde hospitalier, les personnels soignants de la clinique Belharra m'ont demandé de soutenir leur demande d'extension de la liste des indications pouvant être prises en charge par les établissements privés de santé pendant la crise sanitaire que nous traversons. Vous retrouverez leurs propositions en pièce jointe au présent courrier.

Convaincue de leur sérieux et de leur investissement sans faille auprès des patients, ainsi que de leur capacité d'adaptation à basculer à nouveau dans le dispositif COVID+, si le virus venait à toucher plus durement notre territoire, je vous souhaiterais que vous puissiez faire droit à leur demande de compléter la liste des indications qu'ils peuvent réaliser.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Florence Lasserre

